

3 JUL. 2025

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Votants : 17

OBJET :

Coût élève 2024-2025
Et conventions de participation des communes extérieures aux frais de scolarité

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2025-52

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, BELLENGER Jacques, MORGE Florian, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, HEMMACHE Martine,

Excusés : MM, SEVENIER-ALIVON Annick, CROS Isabelle, ALONSO Sébastien, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, MEHL Didier, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann, FANTINI Sébastien

Procurations : MM SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, CROS Isabelle à EYRAUD Anne-Marie, ALONSO Sébastien à FARGIER Marie, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, FANTINI Sébastien à VIGNE Christophe

Absents non excusés : MM. TAULEMESSE Karine

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, **Christophe VIGNE** a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame la maire présente et expose au conseil municipal l'évolution du coût moyen d'un élève année scolaire 2024-2025 des écoles maternelle et élémentaire publiques de la Commune de Villeneuve de Berg.

Le coût élève s'élève à la somme de **673 euros pour un élève à l'école élémentaire et 2 111 euros pour un élève à l'école maternelle** pour l'année scolaire 2024-2025 (calcul basé sur les dépenses de fonctionnement de l'année 2024). Depuis la mise en place de la comptabilité analytique, les deux coûts peuvent être dissociés et évalués au plus proche de la réalité des dépenses entre la maternelle et l'élémentaire.

Madame la maire propose à l'assemblée communale de solliciter les communes suivantes, non dotées d'un établissement scolaire, pour une participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire publiques de Villeneuve de Berg selon le tableau ci-après :

2024-2025	Ecole élémentaire publique - effectif	Ecole maternelle publique - effectifs	Ecole élémentaire privée - effectifs	Ecole maternelle privée - effectifs	Participation financière totale
Mirabel	12,5	15	6	1	46 226,5 €
Saint-Andéol de Berg	4	2	3	-	8 993 €
Saint Maurice d'Ibie	6,5	3	2	1	14 164,5 €
Sceautres	1	1	-	-	2 784 €
Total	24	22	11	3	72 168 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

3 JUL 2025

ID : 007-210703419-20230627-45_60_8-DE

- **DONNE** un avis favorable à la proposition du maire et fixe à la somme de 673 euros pour un élève à l'école élémentaire et 2 111 euros pour un élève à l'école maternelle le coût moyen d'un élève des écoles maternelle et élémentaire publiques de Villeneuve de Berg pour l'année scolaire 2024-2025 ;
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents correspondants à ce dossier.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 27 juin 2025

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

